

PLFSS 2027: VERS L'AUSTÉRITÉ ET AU-DELÀ !



Le gouvernement d'Emmanuel Macron vient d'annoncer de nouvelles économies à hauteur de 3 milliards d'euros sur la Sécurité sociale et les services publics afin de prioriser, sans discernement, un budget de guerre et privilégier les riches amis du président, propriétaires et dirigeants d'entreprise tels que Dassault, Safran ou encore Thales.

Cette économie de guerre qu'ils veulent nous imposer, après dix ans d'assèchement du financement de la Sécurité sociale et de reculs sociaux majeurs, ne peut avoir que des conséquences gravissimes pour toutes et tous la matière de prise en charge de la santé ou des retraites.

Ces nouvelles économies vont aggraver les mesures du PLFSS 2026, dont les conséquences se font déjà lourdement ressentir par toute la population, à mesure que les décrets qui en résultent s'appliquent.

Certains de ces décrets, publiés en 2026, illustrent une nouvelle étape dans les politiques d'austérité imposées à la Sécurité sociale, et sont symboliques d'une volonté d'en finir avec le système de Sécurité sociale issu de 1945, pourtant si efficace, protecteur et peu coûteux.

1. Fin du remboursement à 100 % de certains médicaments pour les personnes en ALD

Le décret n° 2026-285 du 16 avril 2026 prévoit que certains médicaments ne seront plus remboursés à 100 % pour les personnes en affection de longue durée (ALD), ainsi que pour certaines victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Sont concernés les médicaments dont le « service médical rendu » (SMR) est jugé faible. Ils ne seront désormais remboursés qu'au taux de droit commun, soit seulement 15 %.

Présentée comme une mesure d'économies visant à concentrer les dépenses sur les traitements les plus efficaces, cette décision risque surtout d'augmenter le reste à charge pour des malades.

De nombreuses associations alertent déjà sur le risque de renoncement aux soins pour les personnes qui n'auront pas les moyens de financer ces médicaments.

Ce décret fait partie des mesures de l'article 54 du PLFSS 2026, dont l'objectif est d'exclure progressivement les malades atteints d'une affection de longue durée (ALD), comme les diabétiques, de la prise en charge à 100 % de leurs soins en les basculant dans un nouveau dispositif intitulé : « parcours d'accompagnement préventif ».

Sous couvert de prévention, ce sont les malades qui ont le plus besoin de soins que ce gouvernement et ses alliés privent de leurs droits. C'est un recul social majeur et une remise en question d'un des fondamentaux de la Sécurité sociale : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Cette mesure marque un basculement vers une logique assurantielle. L'augmentation du reste à charge pour les malades en ALD se répercutera mécaniquement sur le coût des complémentaires santé, les assureurs raisonnant en termes de risque et de rentabilité. Les personnes les plus malades paieront donc davantage, ou renonceront à se soigner.

2. Une remise en cause sans précédent des indemnités journalières AT/MP avec une limitation à quatre ans dès le 1er janvier 2027

Le décret n° 2026-501 du 12 juin 2026 prévoit que, pour les accidents du travail et maladies professionnelles survenant à partir du 1er janvier 2027, les indemnités journalières ne pourront plus être versées au-delà de quatre ans.

Jusqu'à présent, elles étaient maintenues jusqu'à la guérison ou à la consolidation de l'état de santé.

Concrètement, un salarié gravement blessé ou atteint d'une maladie professionnelle pourrait se retrouver, au terme de ces quatre années, sans indemnités, alors même que son état ne lui permettrait toujours pas de reprendre son activité.

À ce jour, les textes ne précisent ni les recours dont pourront bénéficier les victimes, ni les solutions prévues pour les personnes se retrouvant dans cette situation particulièrement préoccupante.

Cette limitation va précipiter les victimes vers une consolidation de leur AT/MP et diminuer le niveau d'indemnisation de leur rente pour incapacité.

Cette mesure est une attaque sans précédent contre les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, alors même que la sous-déclaration des AT/MP explose et que la France continue à battre des records de morts au travail.

De nouveaux reculs sont à craindre dans le PLFSS 2027 puisque le gouvernement vient d'annoncer une économie de 800 millions d'euros sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles.

3. Une limitation scandaleuse des arrêts maladie dès le 1er septembre 2026

À partir du 1er septembre 2026 va s'appliquer le décret n° 2026-498 qui limite les arrêts maladie à 31 jours maximum.

Cette mesure vient s'ajouter à celle du PLFSS précédent qui a supprimé le service médical de la Sécurité sociale et modifié le mode de calcul des indemnités journalières afin d'en baisser le montant.

La baisse du niveau des indemnités journalières, corrélée à la limitation des arrêts maladie, amorce la fin du principe même des indemnités journalières comme revenu de remplacement.

C'est un pas de plus vers une forfaitisation des IJ de la Sécurité sociale : un montant minimal et identique pour toutes

L'objectif est clair : faire travailler les salariés malades.

Là encore, c'est un recul social majeur !

Avec le PLFSS 2027, Emmanuel Macron, grand fossoyeur de la Sécurité sociale, compte accélérer et amplifier ces réformes afin de transformer notre système de Sécurité sociale, envié dans le monde entier, en un système assurantiel à l'image du système américain dont les seuls bénéficiaires sont les requins de la finance.

C'est pourquoi notre Fédération appelle, dès le 15 septembre, à une journée de grève et de mobilisation afin de dire non à un nouveau budget d'austérité et au PLFSS 2027.

Notre Fédération revendique :

- L'abrogation des Lois de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS)
- Une gestion démocratique de la Sécurité sociale par les représentants des travailleurs
- La mise en place du 100% Sécu
- La retraite à 60 ans , 37.5 annuités de cotisations et sur les 10 meilleures années.
- Un financement à 100 % par la cotisation sociale.
- L'augmentation des salaires et de l'emploi pour financer la Sécu
- La fin des exonérations de cotisations sociales